

Mouvement syndical suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **5 (1913)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ou de diminution d'heure de travail, tandis que le groupe, dont le but est de former des socialistes en vue de la conquête totale du pouvoir politique, bah!... il n'est pas à craindre tout de suite! Il ne porté pas atteinte immédiatement au porte-monnaie et dame! après nous la fin du monde! Tel est le raisonnement de nos possédants fonciers!

C'est pourquoi il serait fou et insensé de délaissier l'action politique pour l'action syndicale — comme le demandent certains camarades. Et si cette idée avait jamais le malheur de prévaloir dans le monde ouvrier — ce qui n'arrivera assurément pas — les militants socialistes et ouvriers des campagnes pourraient se croiser les bras et assister impassibles aux combats que livrerait le prolétariat urbain — mobilisé dans ses syndicats — contre le vieux monde capitaliste.

Il n'y aurait plus de place pour eux dans l'armée révolutionnaire en marche vers l'expropriation libératrice!

Or, comme ils ne veulent pas être des spectateurs, mais des combattants, ils choisissent le terrain où ils sont les plus solides et les mieux placés pour livrer la bataille à l'ennemi. Et ce terrain, qu'on le veuille ou non, c'est le terrain politique.

(*Le Socialisme.*)

Compère-Morel.



Mouvement syndical suisse.

Typographes de Genève.

Levée de boycott.

Ensuite d'une conférence, tenue à Genève le 11 juin dernier, entre les représentants de la Société des maîtres imprimeurs, de la Fédération des typographes et des journaux intéressés, une entente est intervenue, mettant fin au cartel, excluant tout ouvrier syndiqué, formé entre le *Journal de Genève*, *La Suisse* et *la Tribune de Genève*, rendant ainsi à chaque maison sa complète liberté, relativement à l'embauchage des ouvriers.

Une entente est également intervenue entre la Fédération des typographes et *la Tribune de Genève*, relativement à l'entrée d'ouvriers syndiqués dans cette maison.

En conséquence, le Comité central de la Fédération des typographes déclare que le boycott qui pesait sur *la Tribune de Genève* est levé dès ce jour.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les camarades qui nous ont secondés.

Lausanne, le 12 juin 1913.

Fédération des typographes de la Suisse romande.

*Le Comité central
de la Fédération des typographes
de la Suisse romande.*



Mouvement syndical international.

Belgique.

Congrès syndical.

Invité par la Commission syndicale belge à se faire représenter au XV^{me} congrès national, le comité de l'Union syndicale a chargé le soussigné à se rendre à Bruxelles pendant les jours du 14 au 16 juin.

Disons tout de suite que nous avons été reçu et soigné avec toute la bienveillance et la bonne fraternité propres à nos camarades belges.

La Confédération générale du Travail de France avait délégué le camarade Demoulin, de Paris, la centrale syndicale hollandaise le camarade van Zuphen, d'Amsterdam, et les syndicats de la Roumanie s'étaient fait représenter par le camarade Marinescou, de Bukarest. C'était la première fois qu'une délégation étrangère aussi nombreuse assistait à un congrès syndical belge.

Le congrès fut ouvert le dimanche matin (15 juin), à 10 heures, par le camarade Solau, dans la grande salle des spectacles de la maison du Peuple de Bruxelles. Environ 250 délégués étaient présents.

Après avoir salué et entendu les discours et salutations des délégués étrangers, le congrès adopte un ordre du jour, présenté par le bureau pour protester contre l'œuvre de persécution et de basse vengeance dirigée par le gouvernement français contre la C. G. T. et contre les plus dévoués parmi ses militants. Le congrès vota ensuite un second ordre du jour pour protester contre un procès intenté à l'association des typographes bruxellois. Suivant son ordre du jour, le congrès passa à la discussion du rapport de gestion.

Dans sa première partie, ce rapport informe les délégués sur les efforts et démarches faits par les membres de la centrale des syndicats pour augmenter l'effectif de cette dernière. Ainsi, en 1911, la centrale syndicale belge réunissait environ 50 fédérations et groupements syndicaux divers avec un effectif total de 77,000 membres (chiffre rond) et, en 1912, il restait encore 40 organisations, mais l'effectif avait monté à 116,000 membres. Pendant ces dernières années, le moment de centralisation a fait passablement de progrès dans l'organisation syndicale belge. S'il existe encore de nombreux groupements de syndicats non centralisés en Belgique, les beaux résultats obtenus depuis que la centralisation est devenue plus forte contribueront sans doute à pousser les plus hésitants parmi les syndicats belges à se joindre, sinon à former eux-mêmes une organisation centrale.

Le rapport contient en outre des renseignements sur l'activité de la commission centrale pour obtenir l'unification et pour trancher des différends dans les syndicats. Puis on est renseigné sur les assurances sociales et sur la législation ouvrière, sur les mouvements de salaire et luttes économiques qui se produisirent en Belgique dans le courant de l'année 1912.

La seconde partie du rapport rend compte de la situation financière et de l'état du journal de la centrale syndicale belge. La troisième et dernière partie du rapport contient un exposé des conditions d'apprentissage dans les différentes industries et de la législation sur l'apprentissage en Belgique.

Les délégués qui ont parlé sur le rapport du secrétariat ont regretté que la propagande pour la semaine anglaise ait été négligée; que la commission syndicale n'ait pas assez insisté auprès de certaines corporations pour le dernier mouvement de grève générale; qu'au lendemain de la grève, il n'y ait pas eu un acte de protestation contre les menées des jaunes.

Les interpellateurs se sont plaint que la commission syndicale soit trop un appareil d'enregistrement.